

SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018

MAISON DES TRADITIONS :

Réaménagement du parcours permanent :

L'appel d'offres pour le recrutement d'une équipe de muséographe/scénographe a été lancé, conformément à la réglementation en vigueur, par voie dématérialisée.

Mme le Maire précise qu'elle va réunir les différents financeurs potentiels début février pour une présentation du projet.

Recrutement pour la prochaine saison :

En prévision de la prochaine saison, un appel à candidatures dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » va être lancé pour recruter une personne sur 9 mois, à raison de 20 h/semaine, tel que le prévoit le dispositif.

Cet emploi pourrait bénéficier d'un soutien de l'État à hauteur de 40 %.

Opération « Musique et Théâtre au Pays » :

Un concert en partenariat avec Cyril Huvé et la Grange aux Pianos sera donné le 11 août 2019, à l'Église, intitulé « Le grand huit de la guitare », dans le cadre du festival qu'il organise à cette époque.

Une partie du coût artistique est financé à 50 % par le Conseil Régional et 50 % par le Conseil Départemental, pour promouvoir la culture dans les territoires ruraux.

ADRESSAGE :

Le travail réalisé en interne pour tous les lieux dits est presque finalisé (dénomination, numérotation des habitations et saisie sur le guichet adresse) ce qui représente une économie de l'ordre de 4 000 €.

Afin de mettre en place cet adressage, des devis ont été sollicités auprès de la fonderie Gargam (49) pour la fourniture des numéros et auprès de la Signalétique Vendômoise (41) et de la Société SES (37) pour la fourniture des numéros et des panneaux.

N'étant pas en possession de tous les estimatifs aucun choix de fournisseur ne peut être arrêté.

CANTINE :

A compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs, inchangés depuis le 1^{er} janvier 2017, seront les suivants.

Tarif enfant : 2,60 €

Tarif adulte : 5,00 €

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CHATRE/STE SEVERE :

Mme le Maire informe que la CDC a décidé lors de la séance du conseil communautaire du 27 septembre de retirer de ses compétences facultatives, « secteur culturel et sportif », la compétence « Aménagement, Développement et gestion du circuit automobile ».

En effet, depuis mai 2015, date de cession des terrains au comité de gestion du circuit, il n'y a aucun intérêt à la conserver.

Chaque conseil municipal des communes membres doit se prononcer sur la modification des statuts qui en découle.

Le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la CDC La Châtre/ste Sévère.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :

Des modifications dans le système de collecte vont intervenir à compter du 1^{er} avril 2019 en vue d'améliorer les performances de tri et de réduire le tonnage d'ordures non recyclables pour que le soutien apporté par les éco-organismes ne diminue pas, qu'un service équitable soit proposé sur tout le territoire de la CDC et en prévision de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Ainsi, un ramassage tous les 15 jours aura lieu pour les ordures non recyclables et un tous les 15 jours pour les recyclables.

Une information sera diffusée à la population qui sera amenée à venir retirer des sacs jaunes en mairie.

Les tarifs vont être revus. Une 1^{ère} facturation sera établie pour le 1^{er} trimestre, puis une pour le 2^{ème} trimestre et une pour le 2^{ème} semestre.

Le bac pour les ordures non recyclables pour les résidences secondaires sera installé à proximité du hangar communal et ne sera accessible qu'aux détenteurs d'une clé.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE :

Les tarifs 2018 sont arrêtés pour les artères aériennes et en sous-sol ainsi que les emprises au sol possédées par Orange.

La redevance à percevoir s'élève à 1 793 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) -

Pour réaliser ce document de planification qui doit répondre aux enjeux d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir, le cabinet 6T de Limoges a été retenu par la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère qui détient la compétence « urbanisme ».

Après différentes phases, ce document ne devrait être opposable qu'à l'automne 2021.

Une 1^{ère} réunion de présentation à la population va avoir lieu le 15 janvier 2019 à la Chapelle à La Châtre.

Ces réunions ont lieu par bassin. Notre commune fait partie de celui qui regroupe les communes de Briantes, La Châtre, Lacs, Lourouer-st-Laurent, Le Magny, Montgivray et Sarzay.

Tennis :

Une réunion, en présence de Mme le Maire, a eu lieu avec Mme Allaurant et M. Maillochon, responsables du club de tennis au cours de laquelle il a été décidé la gratuité de l'utilisation du court à compter du 1^{er} janvier 2019. Celui-ci restera fermé et la clé sera toujours mise à disposition chez Mme Allaurant, 12 rue des Traditions.

Syndicat des Eaux de la Couarde :

Lors d'une réunion du Syndicat des Eaux de la Couarde, le Président a précisé :

- qu'un nouveau forage est en cours à Thevet St Julien ;
- que les tarifs vont augmenter de 2 % au 1^{er} janvier 2019 ;
- que l'adhésion de nouvelles communes au syndicat est à l'étude ;
- et que, suite à la loi NOTRe, il était prévu le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour éviter ce transfert, il faut qu'au moins 25 % des communes membres des Communautés de Communes représentant au moins 20 % de la population totale de celles-ci s'y opposent.

Si tel est le cas, ce transfert obligatoire n'interviendrait qu'en 2026.

N'étant pas en possession de toutes les données à ce sujet, le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine réunion de conseil.

La CUMA du Chêne, auprès de laquelle nous louons le tracteur et le broyeur, a décidé de ne pas facturer l'utilisation exceptionnelle de la benne par la Commune. Si cela devait se reproduire, cette position pourrait être revue.